

Megève, le 28 septembre 2016

L'accueil des nouveaux conseillers communautaires

Suite au renouvellement intégral du conseil municipal de Domancy, le conseil communautaire passe de 41 à 45 membres. C'est l'occasion pour le Président, M. Georges MORAND, de rappeler que c'est à contrecœur qu'il a fallu proposer un nouvel accord local de répartition des sièges. *« Grâce à la mobilisation de la plupart des conseils municipaux, nous avons pu préserver un maximum de sièges existants au sein des communes »,* insiste-t-il tout en souhaitant que ce nouveau conseil communautaire puisse *« agir dans la cohésion et dans le respect de l'intérêt général, autour d'un projet fédérateur pour toutes les communes. »*

C'est l'occasion pour le conseil communautaire d'accueillir le nouveau maire de Domancy, M. Serge REVENAZ. Son prédécesseur, Mme Laurence TRAPPIER était la 5^{ème} Vice-Présidente, aussi ce conseil est l'occasion de pourvoir à nouveau ce poste de Vice-président. Georges MORAND rappelle qu'il a eu la confirmation écrite des services du Préfet : *« l'exécutif en place le reste, seul le poste de Vice-président laissé vacant doit être remplacé. C'est la même règle qui s'applique dans les conseils municipaux. »*

Lancement du programme « Habiter Mieux » : une occasion de mobiliser les millions d'euros obtenus auprès de l'Etat

Mis en place à l'occasion de précédents conseils communautaires, le programme d'intérêt général (PIG) « Habiter Mieux » fait l'objet d'une communication du Président, heureux d'annoncer le lancement de cette opération et l'ouverture, pour les propriétaires, des dépôts de dossier de demande de subvention.

Cf. communiqué spécifique et premiers flyers de communication.

La Communauté de Communes engage son Plan Climat

Une décision importante de ce conseil est la proposition d'élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte rend obligatoire l'adoption d'un PCAET avant le 31 décembre 2018. La communauté de Communes souhaite se préparer dès à présent à cette échéance.

Le Plan Climat est composé d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un programme d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la consommation énergétique, augmenter la production d'énergies renouvelables...

La Communauté de Communes s'est engagée, depuis sa création, en faveur de la lutte contre la pollution et de la préservation de la qualité de l'air avec la mise en place de nombreuses actions (Fonds Air Bois, aides à la rénovation énergétique...). Ce souci est largement partagé par l'ensemble des communes, par les habitants et les acteurs économiques du territoire. Ce PCAET est une opportunité pour mobiliser l'ensemble du territoire autour d'une dynamique ordonnée et fédératrice et l'occasion de coordonner et de mieux prioriser l'ensemble des actions environnementales du territoire.

Georges MORAND rappelle que : « *Nous nous engageons toujours plus en faveur de la protection de notre environnement. C'est une priorité dont nous avons pris toute la mesure parce que cela impacte directement sur la santé de nos habitants.* »

Engagement renouvelé en faveur du développement économique

La Communauté de Communes renouvelle ses partenariats pour soutenir l'emploi en signant une nouvelle fois des conventions avec la Maison de l'emploi et la Mission locale jeunes pour favoriser l'insertion professionnelle et la création d'activités.

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) permet, à l'occasion de ce conseil de verser de nouvelles aides financières aux Unions Commerciales. L'objectif de ce dispositif est de renforcer l'attractivité et la diversité de l'offre commerciale locale, de soutenir l'économie de proximité et les filières courtes et de redynamiser les centres-villes.

La Communauté de Communes délibère pour le maintien des offices de tourisme dans les communes

La loi du 7 août 2015 (loi NOTRe) prévoit le transfert de la compétence « Promotion du tourisme » aux communautés de communes et d'agglomération à compter du 1er janvier 2017 ce qui implique la création d'un office de tourisme communautaire unique à l'échelle du territoire. Toutefois, la loi introduit une possibilité de déroger à cette création d'un office communautaire unique, à condition que le conseil communautaire utilise la prérogative qui lui est donnée de maintenir, par une délibération prise avant le 1er octobre 2016, des offices de tourisme distincts pour des stations classées de tourisme.

Vu l'importance de l'activité touristique sur notre territoire avec notamment la présence de stations travaillant dans une économie hyperconcurrentielle et les spécificités des offres des différentes communes, la Communauté de Communes a décidé d'appliquer cette dérogation et de conserver l'organisation promotionnelle actuelle du territoire à travers le maintien des 8 offices de tourisme distincts, en attendant le volet 2 de la loi Montagne qui devra permettre aux communes de réellement conserver la maîtrise de leurs offices de tourisme, en pleine compétence.

« Nous souhaitons préserver les Offices de tourisme actuels car ils représentent un enjeu économique particulièrement fort sur notre territoire et les communes sont les plus à même de gérer leur fonctionnement, ce qui n'empêche pas notre intercommunalité de porter quelques projets importants en matière de développement touristique » explique Georges MORAND.

La forêt occupe 33% du territoire du Pays du Mont-Blanc

La forêt du Pays du Mont-Blanc occupe près d'un tiers de la superficie de son territoire, c'est pourquoi notre Communauté de Communes réaffirme l'importance de cette richesse en validant une nouvelle charte forestière pour 2016-2021. L'évaluation menée cet hiver suite à une première charte forestière signée en 2009 s'est conclue par un bilan très positif et une réelle structuration du territoire autour du thème de la forêt, apte à mettre en œuvre les choix politiques et à soutenir les porteurs de projets. Pour pérenniser les projets il est donc nécessaire de mettre en place une nouvelle charte afin de poursuivre les actions précédentes et d'en développer de nouvelles.

Cette charte forestière prévoit de mettre notamment en place des actions pour préserver une ressource naturelle essentielle et pour soutenir la filière bois dans notre économie locale. Ce conseil est l'occasion également de solliciter des subventions européennes pour soutenir ces animations.

Contacts presse

Anna BROQUET, responsable de la communication de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

04 50 78 51 45, e.amblard@ccpmb.fr